

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint Conseil départemental
Monsieur Roland RUZAFI, directeur adjoint Conseil départemental
Monsieur Boris PAUL, professeur

Absents excusés :

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD

Délibération n° D-2022-17 (09/12)

OBJET : **Renouvellement du classement du conservatoire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article R. 461-5 concernant le classement des établissements devenus conservatoires à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou rayonnement communal ou intercommunal ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le classement des établissements publics d'enseignement artistique dans lequel est inscrit le Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes-de-Haute-Provence est arrivé à échéance. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement pour une durée de 7 ans.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le renouvellement pour une durée de 7 ans du classement du Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes-de-Haute-Provence par l'Etat conformément aux dispositions du Code de l'Éducation ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 9 décembre 2022.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

